



Département des Côtes d'Armor
Arrondissement de Saint-Brieuc

COMMUNE DE PLOUFRAGAN
DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 MARS 2024

Convocation du 6 mars 2024
Liste des délibérations affichée et publiée
sur internet le 14 mars 2024

L'an deux mille vingt quatre, le douze mars à 19h00, le conseil municipal de la commune de PLOUFRAGAN s'est réuni en session ordinaire, à l'hôtel de ville, après convocation légale, sous la présidence de Mme Pascale GALLERNE, Maire-Adjointe.

PRESENTS : Pascale GALLERNE, Annie LABBE, Anthony DECRETON, Maryse LAURENT, Xavier BIZOT, Viviane BOULIN, Mari COURTAS, Patrick COSSON, Michel JUHEL, Annick MOISAN, Marie-Ange LE FLANCHEC, Pierre-Jean SALAUN, Christine ORAIN-GROVALET, Pascale LABBE, Gabrielle GOUEDARD, Emmanuel LE NOA, Pierre-Yves BRUNEL, Céline PESTEL, Séverine TRETON, Yann LE GUEDARD, Luc STRIDE, Julie LEMAIRE, Romuald LABARRE, Maxime LE CRONC, Jean-Pierre HAMON, Paul PERSONNIC, Christophe TRONET, Marie-Hélène PASCO et Martial COLLET

ABSENTS : Rémy MOULIN (donne pouvoir à Anthony DECRETON)
Bruno BEUZIT (donne pouvoir à Xavier BIZOT)
Pascal DUBRUNFAUT (donne pouvoir à Viviane BOULIN)
David ROUALEN (donne pouvoir à Patrick COSSON)

SECRETAIRE DE SEANCE : Patrick COSSON

Membres en exercice : 33

Présents : 29

Votants : 33

JEUNESSE EDUCATION

2024-739 SOUTIEN AU « COLLECTIF 45 CLASSES » EN CONTESTATION AU PROJET DE CARTE SCOLAIRE 2024 : OPPOSITION AUX FERMETURES DE CLASSES

Mme A. LABBE déclare que le projet de carte scolaire 2024/2025 de l'Education Nationale prévoit la fermeture de deux classes de niveau élémentaire à Ploufragan : une à l'école élémentaire des Villes Moisan, l'autre à l'école primaire de La Villette.

Plusieurs éléments justifient le maintien de ces classes : la construction de logements d'habitation, l'arrivée d'enfants (moyenne de 15 enfants durant 1 mois : Lunapark), ainsi que les recommandations ministérielles de l'Education Nationale avec un nombre maximum d'élèves pour certains niveaux.

En effet, ces recommandations préconisent 24 élèves maximum dans les classes de GS, CP et CE1 ce qui a pour conséquence d'élever le nombre d'enfants dans les autres classes.

mis sur internet le 18 mars 2024

Envoyé en préfecture le 15/03/2024

Reçu en préfecture le 15/03/2024

Publié le

ID : 022-212202154-20240312-DB202412MARS739-DE

La commune de Ploufragan, au vu de ces éléments, souhaite le maintien des deux classes élémentaires au sein de ses écoles publiques et soutient le mouvement du « collectif 45 classes ».

En conséquence, il vous est proposé de bien vouloir adopter la délibération suivante :

Considérant la rencontre du 6 février 2024 à l'Inspection Académique à Saint-Brieuc où une délégation de la Ville a été reçue,

Considérant la forte mobilisation contre la carte scolaire 2024,

Considérant la possibilité pour le conseil municipal d'émettre des vœux sur les affaires présentant un intérêt local,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par vote à main levée, **à l'unanimité**

- **CONTESTE** le projet de carte scolaire 2024 annonçant le retrait de 45 classes par la Direction académique de Saint-Brieuc ;

- **APPORTE** son soutien au « collectif 45 classes » ;

- **DEMANDE** l'annulation des 45 fermetures de classes et l'obtention des ouvertures nécessaires dans les écoles publiques des Côtes d'Armor ;

- **PRÉCISE** que la présente délibération sera transmise au Directeur académique, au Préfet, aux Députés et Sénateurs des Côtes d'Armor.

A Ploufragan, le 14 mars 2024

LA PRESIDENTE DE SEANCE
Pascale GALLERNE

LE SECRETAIRE DE SEANCE
Patrick COSSON

